

**FLASH INFOS Réunion DGE du 8 février
sur l'actualisation des règles de gestion des TSEI**

Pour l'administration : Jean-Pierre BAILET, Daniel LALANNE, Emmanuel ROUSSEL, Jean-Luc STRACZEK,

Pour les organisations syndicales : Solidaires I.D.D., CGT, CFTD, SNATEI.

Pour Solidaires I.D.D. : Thierry GODINEAU, Frédéric BILLARDEY, Pascal MARIE.

Le but de cette réunion, est d'actualiser les règles de gestion du corps des TSEI qui datent de 2015 et qui sont devenues obsolètes au fil du temps notamment sur les sujets des mobilités et des promotions.

Plusieurs propositions sont énoncées par la DGE :

Mettre en place une mobilité au fil de l'eau pour les postes de 2^e niveau notamment pour les postes d'encadrement, importants dans le fonctionnement des services, comme cela existe pour le corps des IIM. Cette mesure permettrait d'ajouter de la souplesse, selon l'administration, les agents seraient avertis par mail après consultation préalable des représentants du personnel, la validation se ferait lors de la CAP qui suit. Bémol, ces postes ne seraient pas forcément prévus pour les promotions et seront rares.

Il y a là, la nécessité pour la DGE de se rapprocher le plus possible des pratiques des employeurs comme pour les mobilités où le critère n'est plus l'ancienneté d'échelon, ainsi que le passage à 2 cycles. Le dispositif mis en place permet la gestion en toute intelligence.

Solidaires émet, une nouvelle fois, de vives réserves considérant que le passage de 3 à 2 cycles de mobilité par an a été imposé par l'administration et qu'il était évident que cela allait poser des problèmes pour les agents mais aussi pour les employeurs. Solidaires s'inquiète de voir le rôle de la CAP annihilé.

Dans le cadre des mesures contre les discriminations il a été ajouté des mesures pour les gens de l'outremer. Sur ce sujet, certaines OS demandent des statistiques suivant la parité F/H et DREAL/DIRECCTE et la mise en place d'indicateurs permettant de suivre les promotions suivant l'option choisie. Mais ce point concerne le bureau des concours et non les règles de gestion.

En matière de discriminations Solidaires rappelle la situation des agents en position de MAD qui ne sont pas mis sur le même pied d'égalité que les autres agents en matière d'accès au 3^e grade par examen professionnel. Les collègues hors cœur de métier n'ayant quasiment aucune chance de réussite à l'examen, compte tenu des épreuves cœur de métier.

Par ailleurs, concernant les promotions par tableau d'avancement, Solidaires plaide pour l'abandon de la mobilité obligatoire, cette situation étant extrêmement contraignante pour les agents les plus âgés (cf. flash spécial). Solidaires ose ainsi s'attaquer à un vieux tabou, **la mobilité contrainte**. Pour ces mêmes agents Solidaires sollicite la prise en compte des cursus individuels.

La DGE reconnaît que l'abandon de la mobilité pourrait constituer une simplification pour les employeurs qui font régulièrement remonter les difficultés en matière de gestion des corps.

la DGE propose d'ajouter le management dans la nomenclature du cœur de métier, même si beaucoup de TC n'exercent pas de management, ce critère pourrait être pris en compte pour l'évolution de carrière. Ce serait pour Solidaires, une vraie révolution qui permettrait une évolution de carrière notamment pour les MAD.

Pour la DGE, ce pourrait être une façon pour les MAD d'accéder au 3^e grade. Dans le management on inclurait les fonctions support. Solidaires rappelle que sa demande d'élargissement des compétences ne vise pas uniquement le management, il faut prendre en compte les fonctions niveau B+ par exemple.

Pour la DGE, il y a le risque de banaliser le corps si on n'exige pas le retour au 3^e grade sur des missions cœur de métier.

La proposition est faite de préparer une analyse de la cartographie des fonctions des MAD, ainsi que de réfléchir à la prise en compte de la carrière des experts lorsqu'ils ont effectué des activités de chef de centre ou d'adjoint au chef de centre.

Pour Solidaires, il faut une réflexion pour la promotion sur place au 3^e grade et plusieurs propositions sont évoquées concernant l'examen professionnel ou le tableau d'avancement :

- Possibilité, si le service le demande, de transformer un poste de 1^{er} niveau en un poste de 2^e niveau pour permettre au TSPEI d'être promu sur place que ce soit pour le TA ou l'examen pro.
- Pour le principalat, revoir le départ à la retraite à une échéance de 10 ans pour accéder à une promotion sur place à partir de 50 ans ;

Le poste renforcé pour le 3^e grade apparaît comme une nécessité. On peut noter que certaines OS souhaitent que la promotion sur place ne se fasse pas pour le TA. Le plus « drôle » dans cette affaire, c'est que des représentants du personnel alliés à la CAP (CFDT/CGT) sont sur 2 lignes totalement opposées. La CFDT rejoint Solidaires dans son analyse tandis que la CGT y est contre ? s'alignant sur le SNATEI

Éclaircissement du point III. 3 – dispositions transitoires du projet de règle de gestion : La DGE explique que pour cette année les promotions seront prononcées au-delà du 6 décembre 2018 (date des élections professionnelles : cela n'empêche pas de les prendre, elles sont simplement reculées).

Certaines OS souhaitent que le nombre de TA successifs pour un agent se fasse sur un nombre d'années imposées. Solidaires I.D.D y est opposé.

Concernant le rapprochement de conjoint, le critère actuel qui est que les 2 agents doivent travailler fait débat. Pour la DGE, il faut définir la réalité du rapprochement de conjoint, les idées sur le sujet sont les bienvenues. L'article 60 de la [Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat](#) doit être respecté et non détourné.

Questions diverses :

Concernant le RIFSEEP, le guichet unique a été saisi du projet et la DGE n'a pas de retour de la DGAFP, donc pour le moment rien ne change.

Sur la convention de gestion avec le MTES : le nouveau DRH du MTES attend l'achèvement du travail d'actualisation de la DGE sur le sujet.

La DGE souhaite que l'actualisation des règles de gestion du corps des TSEI soit bouclée pour la fin du premier semestre. Prochaine réunion prévue pour le 6 mars.